

DECRET N° 2021/285 DU 12 MAI 2021

Ordonnant la publication au Journal Officiel de l'Accord de crédit n° 6643-CM, d'un montant de 54,8 millions d'Euros correspondant à 60 millions de Dollars US, soit environ 35,94 milliards de Francs CFA, conclu le 26 janvier 2021 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad (PROLAC).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'ordonnance n° 72/11 du 26 aout 1972 relatif à la publication des lois, ordonnances, décrets et actes réglementaires ;
- Vu la loi n° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
- Vu le décret n° 77/4 du 6 janvier 1977 portant réglementation de la publication des actes au Journal Officiel de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n° 2021/030 du 19 janvier 2021 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec l'Association Internationale de Développement (IDA), un Accord de prêt d'un montant de 54,8 millions d'Euros correspondant à 60 millions de Dollars US, soit environ 35,94 milliards de Francs CFA, pour le financement du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad (PROLAC),

DECRETE:

ARTICLE 1^{er}.- Est ordonnée la publication au Journal Officiel du texte de l'Accord de crédit n° 6643-CM, d'un montant de 54,8 millions d'Euros correspondant à 60 millions de Dollars US, soit environ 35,94 milliards de Francs CFA, pour le financement du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad (PROLAC).

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.-

Yaoundé, le 12 MAI 2021

